CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1418 **Valable du 27/08/2024 au 26/08/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 13/11/2004
Forme juridique : SARL

Capital : 4 700

Dénomination sociale : COROLA SARL

98 RUE DU PRE PAGNON
73000 CHAMBERY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 479749863

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 479 749 863 00037
Code NACE : 4331Z
Numéro caisse de congés payés : 8108515

Assurance Responsabilité travaux :
AUXILIAIRE 320.240212

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AUXILIAIRE 320.240212

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 57 36 47 30 **Fax :**
Portable : 06 77 34 27 49
Responsabilité légale : M.PATRASCOIU SEBATIAN GÉRANT

Responsable Technique : CHABEAUD VIOLAINE

Site internet : http://www.corola.fr
E-mail : amiante@corola.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	25	EFF3	2 594 337	CA6
Dans l'activité	7	EFF2	75 659	CA1

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 28/10/2024	27/08/2024	26/08/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 08/06/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025